

# Charte d'engagement Pacte Climat 2030



## PRÉAMBULE

L'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Énergie Territorial de Toulouse Métropole a montré la nécessité de mobilisation de tous les acteurs du territoire, et notamment les acteurs socio-économiques, pour poursuivre ensemble vers l'atteinte des objectifs territoriaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique.

À travers le Pacte Climat 2030, Toulouse Métropole souhaite offrir un cadre de coopération public-privé en faveur du climat, en impulsant un mouvement général coordonné, pour entraîner et mobiliser les acteurs socio-économiques dans une responsabilité collective de transformation territoriale.

La présente Charte, co-construite avec un panel d'acteurs, formalise les engagements réciproques des acteurs socio-économiques et de Toulouse Métropole.

Cette démarche encourage les acteurs socio-économiques à améliorer leurs pratiques quels que soient leur taille et leur secteur d'activité. Dans un objectif d'accélération et de massification des actions locales en faveur de la transition écologique, cette Charte est proposée à tous les acteurs socio-économiques du territoire.

Il ne s'agit pas d'un label mais d'une démarche volontariste. Par la signature de cette Charte, les deux parties s'engagent à mener des actions concrètes en rejoignant un réseau d'acteurs favorisant le partage d'expériences et la progression de son engagement.

***Acteurs économiques, rejoignez le Pacte Climat 2030 !***



## TOULOUSE MÉTROPOLE S'ENGAGE À :

- Être exemplaire sur les enjeux de la transition écologique ;
- Assurer une posture de « facilitatrice » sur les enjeux de transition écologique pour les acteurs socio-économiques du territoire ;
- Animer la communauté des acteurs engagés dans le Pacte Climat 2030 en renforçant les synergies et la mise en réseau avec les acteurs du territoire (partenaires, clubs et fédérations d'entreprises, etc.) ;
- Mettre à disposition un outil gratuit d'auto-diagnostic avec un accès centralisé à des aides, ressources et dispositifs d'accompagnement dans la transition écologique ;
- Actualiser régulièrement (une fois par an minimum) le guichet unique des aides, ressources et dispositifs ;
- Mettre en place un dispositif d'accompagnement collectif (ateliers thématiques) adapté aux acteurs socio-économiques qui en expriment le besoin (notamment en fonction de leur taille et secteur d'activité), selon les ressources dont dispose la collectivité ;
- Proposer un kit de communication en interne pour les acteurs socio-économiques ;
- Valoriser les acteurs socio-économiques qui s'engagent dans le Pacte Climat 2030 (site internet, événements, médias et réseaux sociaux...).

## LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES S'ENGAGENT À :

- Valider l'engagement par la direction de la structure et identifier un référent interne « Pacte Climat 2030 » ;
- Faire vivre la démarche au sein de la structure en impliquant les managers et les salariés, les usagers ;
- Aller progressivement au-delà des obligations réglementaires de manière volontariste ;
- Réaliser chaque année l'auto-diagnostic de la structure avec sincérité, transparence et éthique ;
- Mettre en place progressivement un plan d'actions structuré pour se fixer des objectifs et s'assurer de disposer des moyens pour les atteindre en valorisant l'existant (adapté à la capacité des structures) ;
- Transmettre des éléments de reporting à Toulouse Métropole dans le cadre d'un bilan annuel des actions mises en œuvre par la structure (adapté à la capacité des structures) ;
- Sur une base volontaire, participer à des événements (plénière annuelle, atelier collectif, webinaire...), contribuer à des partages d'expériences et à des visites sur site dans le cadre du Pacte Climat 2030 ;
- Communiquer sur la démarche (site internet, événements, médias...) et s'engager, selon les possibilités et sur une base volontaire, à être ambassadeur du Pacte Climat 2030 au sein des différents réseaux d'acteurs socio-économiques.



## LES MODALITÉS D'USAGE DE LA CHARTE

L'adhésion à la Charte d'engagement Pacte Climat 2030 est ouverte à tous les acteurs socio-économiques situés sur le territoire de Toulouse Métropole qui souhaitent s'engager, sous réserve de respecter les modalités suivantes :

- L'adhésion à la Charte est décidée au niveau de la Direction de la structure.
- L'adhésion à la Charte est gratuite, valable pour une période d'un an, à reconduction tacite sous réserve d'actualisation annuelle par la structure de son auto-diagnostic et après le bilan annuel de ses actions.
- Toulouse Métropole se réserve le droit de vérifier le respect des engagements par les structures signataires de la Charte : celles-ci s'engagent à apporter les éléments demandés dans ce cadre.
- Pour les structures multi-sites, les engagements et l'auto-diagnostic s'appliquent à minima à l'ensemble des sites installés sur le territoire de Toulouse Métropole.
- Les signataires autorisent l'utilisation de leur image et propos dans les différents outils de communication déployés par Toulouse Métropole.

Le .....

Pour Toulouse Métropole,

Le Maire-Président

Pour la structure,

Le Directeur ou la Directrice



